

[Texte]

qui prévalent dans la ville de Winnipeg, mais je puis dire qu'à Montréal, ces communications sont extrêmement étroites et très efficaces.

Mr. Côté: May I add something to that, Mr. Chairman? I would also like to clarify my thoughts on that. There are socio-economic problems. They are real. They are very real, and I think we all see them. Therefore, the government at all levels must give all its energies to that number-one priority.

On the other hand, subversion will not settle anything. Subversive activities will not settle that; they will not solve that problem. Of course, when there is a vast reservoir of people who are disfavoured by fortune or otherwise, who lend the good ear or listening ear to the subversive elements, one must act on both fronts. But one of the fronts we talked about yesterday and today was to make sure that subversion does not infiltrate. At the same time, in the first priority, let us make sure that we try to dry up that reservoir of those who are dissatisfied.

Mr. Osler: Okay, but we as a committee here who have very clear terms of reference to look into the legislative framework, organization, and operations of the CYC, can come to certain conclusions about the CYC, and yet we are still confronted with the problem that first inspired the idea of the CYC. If we come to the conclusion that the set-up is bad and the framework is bad and the operations have gone sour in some areas, we still have the problem which is separate entirely from subversion, into which the CYC has perhaps been drawn by accident or circumstance.

M. Saulnier: Monsieur le président, je pourrais tenter d'éclairer l'honorable député, en citant un exemple: le cas de la franchise exclusive accordée par le ministre des Transports du gouvernement fédéral à la Compagnie Murray Hill à l'aéroport de Dorval. C'est donc là une responsabilité à 100 p. 100 fédérale. J'aimerais qu'on nous explique pourquoi toute l'action et toute l'agitation concernant ce problème sont toujours dirigées contre le gouvernement municipal, qui, lui, a fait représentations sur représentations aux autorités fédérales pour mettre fin à cette franchise qui constitue une injustice.

Mr. Valade: Mr. Chairman, on a point of order, we had a debate on this Murray Hill affair in the House of Commons and that is just to clarify Mr. Saulnier's point and not to leave ambiguities. We raised the question, and asked the federal government at that

[Interprétation]

prevail in Winnipeg, but I can say that in Montreal these communications are very close and effective.

M. Côté: Permettez-moi de clarifier mon exposé, monsieur le président. Il y a des problèmes socio-économiques réels. Nous les voyons tous et le gouvernement, à tous les paliers, doit se consacrer à les résoudre. Toutefois, ce n'est pas la subversion qui va résoudre le problème. Bien entendu, lorsqu'il y a un réservoir considérable de gens défavorisés, soit par la fortune ou autrement, qui prêtent l'oreille aux éléments subversifs, il faut attaquer le problème sur les deux plans. Ce dont nous avons parlé hier et aujourd'hui, se résume à ceci: il faut s'assurer que la subversion ne s'étendra pas et prendre en même temps des mesures pour satisfaire les besoins des mécontents.

M. Osler: Ici, au Comité, nous avons un mandat très précis. Nous devons étudier le fonctionnement de la Compagnie des jeunes Canadiens. Nous pouvons en venir à certaines conclusions au sujet de la Compagnie des jeunes Canadiens, mais nous avons tout de même ce problème qui est à la base de la création de la Compagnie des jeunes Canadiens. Si le cadre n'est pas bon, si la Compagnie n'a pas bien fonctionné dans certaines régions, il n'en reste pas moins qu'il y a un problème, un problème qui n'a rien à voir avec la subversion dans laquelle la CJC a peut-être été attirée sans le vouloir ou à la suite de circonstances malheureuses.

Mr. Saulnier: Mr. Chairman, might I attempt to enlighten the hon. member by quoting an example: the case of exclusive franchise issued by the federal Minister of Transport to the Murray Hill Company at Dorval airport. That is a responsibility which is 100 per cent that of the federal government. I would like to know why all the agitation, all the actions concerning this problem are always directed against the municipal government which time after time has made representations to the federal authorities for them to end this franchise which constitutes an injustice.

M. Valade: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Nous avons parlé de l'affaire de la Murray Hill à la Chambre des communes et il ne s'agit que de clarifier le point de M. Saulnier. Pour que tout soit bien clair, nous avons demandé au gouvernement fé-